
Rapport annuel de la plateforme de coordination des opérateurs de l'eau de la Région de Bruxelles-Capitale – Année 2018

1. Rétroactes

L'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 24 avril 2014 coordonnant les missions de service public des opérateurs et acteurs dans la mise en œuvre de la politique de l'eau a porté la création d'une plateforme de coordination.

La plateforme de coordination se compose des représentants des différents opérateurs de l'eau :

- Bruxelles Environnement ;
- VIVAQUA ;
- La Société Bruxelloise de Gestion de l'Eau (SBGE).

Le représentant de la Ministre bruxelloise en charge de l'environnement participe également aux réunions de la plateforme de coordination des opérateurs de l'eau. Il en assure d'ailleurs la présidence depuis la modification en avril 2018 de l'arrêté de 2014 susmentionné (Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 26 avril 2018 modifiant divers arrêtés en matière tarifaire dans le secteur de l'eau).

La plateforme de coordination a créé en son sein des groupes de travail *ad hoc* en fonction des thématiques particulières abordées au niveau régional, à savoir les groupes de travail (GT) suivants:

- GT Eaux Pluviales/Inondations
- GT Qualité des masses d'eau
- GT Carto
- GT Lex

La plateforme de coordination a également créé un comité par bassin versant situé sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale, à savoir les GT suivants :

- GT Senne - Neerpedebeek – Vogelzangbeek
- GT Maelbeek
- GT Molenbeek
- GT Woluwe
- GT Geleytsbeek

Il est à noter que divers autres acteurs (les conseillers eau, Bruxelles Mobilité, le Port de Bruxelles,...) sont invités aux GT qui les concernent.

Les GT thématiques se réunissent une à deux fois par an et les GT par bassin versant, conformément à l'arrêté, se réunissent une fois par an.

La synthèse des discussions et des propositions fait l'objet d'un procès-verbal au terme de chaque réunion de la plateforme de coordination, des groupes de travail *ad hoc* et des comités de bassin versant créés.

Le présent document a pour objectif de rendre compte du calendrier de la tenue des différentes réunions, d'en retracer leur contenu et de suggérer des pistes d'amélioration pour le développement du secteur de l'eau en région bruxelloise.

2. Calendrier

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Plate-forme de coordination	24/01/2018	28/02/2018	28/03/2018	25/04/2018	30/05/2018	19/06/2018	-	-	12/09/2018	-	07/11/2018	05/12/2018
GT Senne/Neerpedebeek /Vogelzangbeek									12/09/2018			
GT Molenbeek						19/06/2018						
GT Woluwe												05/12/2018
GT Maelbeek		28/02/2018										
GT Geleytsbeek				25/04/2018								
GT Eaux Pluviales/ Inondations			28/03/2018									
GT Qualité des masses d'eau											07/11/2018	
GT Carto					29/05/2018							
GT Lex	24/01/2018	14/02/2018								22/10/2018		

3. Synthèse des actions et des discussions 2018 au sein de la plateforme de coordination des acteurs et opérateurs de l'eau

Pour l'année 2018, la plateforme de coordination peut se féliciter d'avoir accompli plusieurs actions permettant de mettre en œuvre une politique de l'eau coordonnée.

3.1. La plateforme de coordination a été un lieu de discussion en vue de trouver et de mettre en place des mesures de lutte contre les déversements d'orage, de lutte contre les inondations et des mesures de protection et d'amélioration de la qualité et de la quantité de la ressource eau :

❖ Actions ayant un impact immédiat:

- Coordination des chantiers et/ou les conditions d'un permis (en cours et à venir) : rue Scherdemael, le pré-métro « Constitution », le bois du Verrewinkel, le lieu-dit du slot à Woluwe-Saint-Lambert, permis de lotir Erasmus Garden, mise en service du collecteur du Verrewinkel, travaux à la chaussée de Ruisbroek, la récupération des égouts du boulevard Jamar, le rejet des eaux pluviales et usées du futur projet Musée Kanal, projet NEO, le pertuis amont Verrewinkelbeek, la localisation du bassin d'orage sur la commune de Woluwe-Saint-Lambert, les possibilités de remédiation de la perte d'eaux claires du marais de Ganshoren dans un collecteur Vivaqua, les raccordements d'égouts à réaliser sur les terrains du Port de Bruxelles, etc.
- Partage d'informations pour améliorer les outils :
 - Par exemple, le produit IRM INCA-IDF réalisé pour Bruxelles Environnement par l'IRM permettant de prédire sur base des images radars les temps de retour des pluies arrivant sur le territoire durant les 2 prochaines heures.
 - Débriefing lors des orages exceptionnels et les réponses du réseau hydrographique et d'égouttage face à ces événements
 - Avancées sur la méthodologie afin de réaliser une cartographie du réseau d'égouttage et en particulier des zones non-égouttées et non-égouttables. Cette cartographie devrait permettre d'asseoir la base nécessaire à la bonne compréhension du réseau, de planifier son extension et de clarifier les conditions des permis d'urbanisme/d'environnement à appliquer en cas de non-raccordement à ce réseau.
 - Discussion sur la mise à jour des cartes des zones inondables pour fin 2019 en tenant compte des critères des assurances terrestres: zone où chaque année il y a 4% de chance que la zone soit submergée par plus de 30 cm d'eau.

❖ Actions ayant un impact sur le long-terme :

- Elaboration et approbation par les membres de la plateforme d'une note de détermination des pluies de référence pour le dimensionnement des ouvrages de gestion des eaux pluviales et des eaux résiduaires urbaines en Région de Bruxelles-Capitale. Ces guidelines augmentent le niveau de protection que la région se fixe contre les inondations et impliquent entre autre la mise en œuvre plus systématique du maillage pluie afin d'anticiper l'évolution des pluies orageuses qui se renforceront avec le changement climatique.
- Partage d'informations sur la sensibilisation et l'accompagnement de Bruxelles Environnement sur la gestion intégrée des eaux pluviales auprès des administrations communales et régionales.
- Analyse coordonnée des déversements du Canal vers la Senne au niveau du déversoir Beyseghem.

❖ Réflexions entamées ayant un impact sur le long-terme :

- Une visite technique sur la gestion dynamique des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales a été organisée. La mission s'est articulée autour des présentations des solutions mises en place par SUEZ à Bordeaux et dans d'autres villes afin de temporiser l'eau dans les bassins d'orage et de diminuer les déversements au milieu naturel.
- L'intérêt d'un soutien financier de la Région vers les communes, afin de mettre en place une gestion intégrée des eaux pluviales, a été relayé auprès du Cabinet de la Ministre en charge de l'Environnement en région bruxelloise.

3.2. La coordination des opérateurs de l'eau a permis de renforcer la communication et la sensibilisation d'autres acteurs également concernés par la gestion de l'eau :

- Afin de prévenir l'envasement de l'émissaire rive gauche et de limiter les déversements d'orage une coordination plus soutenue avec le gestionnaire de la station d'épuration Nord, Aquiris, a été menée. Les rencontres avec Aquiris ont permis d'approfondir les connaissances sur le fonctionnement de la station d'épuration. Exemples de mesures mises en place : diminution de l'utilisation du déversoir Paruck, nettoyage mensuel du grillage à l'entrée de la STEP Nord, etc.
- A l'occasion de la Journée Mondiale de l'Eau du 22 mars 2018, la plateforme de coordination des opérateurs de l'eau a organisé la deuxième édition des rencontres bruxelloises de l'eau. Celle-ci a permis une rencontre entre les opérateurs de l'eau, les associations, les institutions de recherche scientifique, les comités de quartier, les institutions et organismes publics (communes, institutions régionales ou fédérales...) ou privés, etc.
- Présentation par la Société d'Aménagement Urbain du Schéma Directeur Josaphat afin de consulter les membres de la plateforme sur la mise en conformité du réseau d'eaux usées existant, du futur réseau et de la gestion des eaux pluviales.
- Une discussion a été amorcée avec le Port de Bruxelles sur la mise en place des mesures visant l'utilisation du Canal comme milieu récepteur des eaux claires provenant des zones limitrophes.
- Amélioration de la transparence des discussions et des décisions prises en plateforme par la mise en ligne des rapports annuels sur le site de Bruxelles Environnement.
- L'organisation des activités communes entre les opérateurs de l'eau pour les journées bruxelloises de l'eau 2019. En particulier, la co-organisation d'un événement de sensibilisation des mandataires politiques sur les différents enjeux de l'eau.

3.3. Renforcement de la coordination interne à la plateforme :

- Création d'un espace internet dédié à la plateforme de coordination des opérateurs l'eau en accès limité aux opérateurs de l'eau : le Portail Eau. Ce site comporte l'ensemble des documents de la plateforme (ordres du jour, procès-verbaux, calendrier, tableau de suivi de la mise en œuvre du PGE,...).
- Approbation du programme de travail pour l'élaboration du Plan de Gestion de l'Eau 2022-2027 et la liste des questions importantes qui se posent dans la partie bruxelloise du district hydrographique de l'Escaut.

4. Synthèse des actions et des discussions 2018 au sein des groupes de travail thématiques

Le but de ces groupes de travail est de rechercher des solutions techniques à l'échelle de la région dans la mise en œuvre de la politique de l'eau et de dégager des pistes de réflexion dans des thématiques particulières.

4.1. GT Qualité des masses d'eau :

Ce groupe de travail a permis de faire le point sur plusieurs actions du Plan de Gestion de l'Eau 2016-2021 qui concernent la qualité des masses d'eau, de surface et souterraines.

Deux présentations ont amorcé les débats au cours de cette réunion :

- Une présentation du Port de Bruxelles synthétisant les différentes avancées du Port sur les actions prioritaires suivantes : opérer un nettoyage en surface à l'aide d'un bateau nettoyeur, installer des parcs à déchets au niveau des écluses, poursuivre le dragage et l'élimination des sédiments pollués du Canal, étudier la possibilité de créer des surprofondeurs comme zones de stockage des sédiments, créer des petites zones « de littoral » qui pourraient être favorables aux macrophytes et aux macro-invertébrés.
- Une présentation de Bruxelles Environnement sur la thématique des nitrates et des égouts. Les résultats des programmes de surveillance de l'état chimique de la masse d'eau souterraine des Sables du Bruxellien/Yprésien confirment des pressions anthropiques majeures exercées notamment par les nitrates. Les sources de pollution identifiées permettent de prioriser les mesures à prendre pour la restauration de la qualité de la ressource en eau souterraine et démontrent l'importance des infrastructures de gestion de l'eau en milieu urbain. Une évaluation de la vulnérabilité de la masse d'eau souterraine aux nitrates permet de proposer des zones de priorisation de rénovation ou d'extension des réseaux d'égouttage.

Pour terminer, la gestion des déversoirs Paruck, nouveau Maelbeek et Molenbeek, les rejets directs vers les eaux de surface, la méthodologie de définition des zones égouttables, ainsi que le projet BELINI ont également fait l'objet de discussions et d'actions des opérateurs de l'eau.

4.2. GT Eaux Pluviales/ Inondations :

Les opérateurs de l'eau ont profité de ce groupe de travail pour établir un retro-planning et déterminer des actions concernées sur les mesures suivantes :

- Mesures de prévention : les voiries infiltrantes, le Maillage Pluie, avec des besoins d'avancées en matière de législation et de diffusion de bonnes pratiques.
- Mesures de protection : bonnes pratiques pour bâtir en zone inondable et la poursuite de mise en œuvre des bassins d'orage
- Mesures de préparation : prévisions météo/prédiction précise des orages, alerte des habitants

4.3. GT Carto :

En 2018, il n'y a eu qu'une seule réunion entre les opérateurs qui a permis l'échange d'informations diverses mais pas de nouvelles réalisations. La cartographie commune des réseaux de Vivaqua, Bruxelles Environnement et la SBGE n'a pas pu avancer. La communication des levés topographiques des ouvrages de la SBGE, dans le courant du premier semestre de 2019, devrait pouvoir débloquer la situation.

4.4. GT Lex :

La première réunion de l'année 2018 a permis la relance des discussions au sujet de la réactualisation de l'ordonnance du 20 octobre 2006 (OCE).

La suite donnée aux actions et discussions du premier GT Lex de l'année a été discutée durant la deuxième réunion. Tous les opérateurs ont approuvé la rédaction d'une ordonnance modificatrice sur base du texte proposé et amendé.

Le travail de ce groupe a abouti à une proposition de texte validée par les directions des opérateurs en septembre et à l'approbation en 1^{ère} lecture du texte le 22 novembre 2018.

La réunion du 22 octobre était une discussion entre techniciens et juristes pour déterminer le champ d'application d'un projet de réglementation pour les « Bassins d'orage » et déterminer les prescriptions techniques à y insérer. Le résultat de ce groupe de travail a abouti à un projet d'arrêté soumis à la consultation des communes en janvier 2019.

5. Synthèse des actions et des discussions 2018 au sein des groupes de travail par bassin versant

Ces groupes de travail permettent d'avoir une discussion privilégiée entre les opérateurs de l'eau et les communes. Par conséquent, au cours de chaque réunion, un tour de table permet d'aborder les projets eau passés, présents et futurs réalisés sur le territoire de chaque commune. Les représentants des communes sont libres de venir accompagnés s'ils le jugent opportun.

Pour l'année 2018, il a été rappelé en début de chaque groupe de travail par bassin versant les enjeux du Plan de Gestion de l'Eau 2016-2021 et l'implication des communes dans cette planification.

Il a également été décidé de souligner l'importance des enjeux du Maillage Pluie en mettant l'accent sur les projets de gestion intégrée des eaux pluviales situés dans le bassin versant. Cette accentuation s'est aussi opérée par la proposition d'organiser des ateliers d'information et de sensibilisation pour les agents communaux. Les sujets abordés dans ces ateliers sont vastes : gestion intégrée des eaux pluviales dans l'espace public, techniques alternatives à ciel ouvert et biodiversifiées, adaptation du bâti en zone inondable, surfaces perméables, etc.

Pour terminer, ces réunions ont également permis de faire l'état d'avancement des projets communaux subsidiés par Bruxelles Environnement (via l'appel à projets Agenda 21) ainsi que de discuter des projets futurs.

5.1. GT Geleitsbeek : réunissant les représentants des communes de Forest, Uccle et Saint-Gilles

Les communes participant à ce groupe de travail (Saint-Gilles, Forest et Uccle) sont généralement très proactives en matière de gestion de l'eau. En conséquence, les opérateurs de l'eau sont sollicités par les communes sur divers projets et travaux qui ont lieu sur les territoires communaux : l'état d'avancement du projet d'ordonnance cours d'eau navigables, la végétalisation de la partie canalisée du Verrewinkelbeek, le rétablissement du maillage bleu entre le parc Fond'Roy et le Kauwberg, l'état des lieux des possibilités hydrologiques dans le cadre de la rénovation de la chaussée de Neerstalle, l'aménagement d'une zone d'infiltration au Parc Raspail, la question du financement de la gestion de l'eau dans le cadre de projets de la STIB, l'état d'avancement du bassin d'orage Lainé, etc.

D'autres sujets ont également été amenés par les opérateurs de l'eau :

- Partage d'informations afin d'avancer sur l'étude hydrologique du contrat de rénovation urbaine « Avenue du Roi ».
- Discussion sur le suivi de la résolution de deux envois d'eaux usées vers le réseau hydrographique. L'un se situe au niveau de la rue du roseau à Uccle et l'autre au niveau du boulevard de l'Humanité à Forest.
- Investigation sur les connexions existantes pour le développement du maillage pluie à Forest. Précisément, l'objectif était de déterminer les connexions entre l'étang du Bempt et de la Senne.
- Les travaux du Geleitsbeek à la rue des anciens étangs.

5.2. GT Molenbeek : réunissant les représentants des communes de Ganshoren, Jette, Berchem-Sainte-Agathe et Bruxelles-Ville

Durant ce GT, l'asbl des Etats Généraux de l'Eau à Bruxelles (EGEB) a présenté les projets qu'ils mènent dans le bassin versant du Molenbeek :

- Le « CAM » - Comité d'Accompagnement du Molenbeek
- La sensibilisation citoyenne sur le projet Cognassier à Berchem-Sainte-Agathe
- Le projet de recherche/action coordonné par les EGEB nommé BrusSEau
- L'organisation de la participation citoyenne sur des projets dans les communes de Ganshoren et de Jette
- L'analyse collective « La ville sensible à l'eau »

Cette rencontre entre les opérateurs de l'eau, les communes du bassin versant Molenbeek et les EGEB fut très instructive.

5.3. GT Maelbeek : réunissant les représentants des communes de Schaerbeek, Bruxelles-Ville, Saint-Josse et Ixelles

Au cours du GT Maelbeek, l'opportunité a été saisie par Bruxelles Environnement d'aborder avec les communes les conséquences du débordement des étangs lors de fortes pluies et les moyens d'y remédier.

La commune de Schaerbeek a pu communiquer sur les conclusions et recommandations de l'étude hydrologique du Parc Josaphat.

La Ville de Bruxelles a interpellé les opérateurs de l'eau sur les actions entreprises pour diminuer les déversements d'orage, en particulier ceux au niveau du déversoir du nouveau Maelbeek.

5.4. GT Senne/Neerpedebeek /Vogelzangbeek: réunissant les représentants des communes de Saint-Josse, Molenbeek-Saint-Jean, Bruxelles-Ville, Anderlecht, Evere et Koekelberg

Ce groupe de travail rassemblant plusieurs bassins versant, les sujets de discussion ont été scindés en deux.

En ce qui concerne le bassin versant de la Senne, des rappels de procédure ont été fait à propos :

- des modalités d'action lorsqu'un nombre conséquent d'oiseaux morts sont retrouvés dans un point d'eau ou dans un parc.
- Des éléments composant un dossier de permis d'urbanisme lorsque la demande porte sur des actes et travaux à une distance à moins de 4 m du haut de la berge d'un cours d'eau. L'avis du gestionnaire de cours d'eau fait partie de la composition du dossier de demande. Si tel n'est pas le cas, le dossier doit en principe être déclaré incomplet.

Divers projets et chantiers ont également été abordés :

- Le projet de remise à ciel ouvert de la Senne
- La remédiation au fait que des eaux de sources (Marly) resurgissent sur la rue du Meudon
- La construction du bassin d'orage Molenbeek de la SBGE

En ce qui concerne les bassins versants du Vogelzangbeek et du Neerpedebeek plusieurs sujets ont été discutés avec la commune d'Anderlecht :

- Les aspects hydrauliques du projet des Espaces verts de Bruxelles Environnement aux abords du Vogelzangbeek.
- Un partage d'informations sur le planning des raccords de rejets d'eaux pluviales sur le cours d'eau Vogelzangbeek et du Neerpedebeek (vue d'ensemble vu le nombre de projets Citydev, New Bordet, Chaudron, STIB, Erasmus Gardens).
- Le rejet de St P Leeuw dans le Vogelzangbeek à hauteur de la Domstraat
- La situation des rejets effluents non conformes STEP Multipharma dans la mare amont et assainissement de celle-ci.
- L'égouttage dans la zone de Neerpede

5.5. GT Woluwe : réunissant les représentants des communes de Woluwe-Saint-Lambert, Woluwe-Saint-Pierre, Auderghem et Watermael-Boitsfort

Le GT Woluwe a permis d'aborder des sujets techniques relatifs au réseau hydrographique :

- Le suivi des discussions et mouvements citoyens sur l'accessibilité de la Woluwe à Val Duchesse
- Potentiel de remise à ciel ouvert de la Woluwe dans le parc Axa
- Le réaménagement de l'étang du Slot. Suite aux inquiétudes d'une riveraine dont la propriété (joutant la Woluwe) est régulièrement inondée, la plateforme des opérateurs de l'eau s'est concerté à plusieurs reprises et a identifié les actions pour aboutir à une solution.

Les communes membres du GT Woluwe ayant été à l'initiative du projet d'arrêté « bassin d'orage privatifs », elles ont été informées que les opérateurs de l'eau ont poursuivi le travail pour fixer le cadre nécessaire à la rédaction du projet d'arrêté réglementant la mise en place, l'exploitation et le contrôle des bassins d'orage.

6. Conclusion et pistes de réflexion pour l'année 2019

En conclusion, les réunions de la plateforme ont été fructueuses sur plusieurs points lors de l'année 2018. Elles ont été le lieu de discussions en vue de trouver et de mettre en place des mesures de lutte contre les déversements d'orage, de lutte contre les inondations et des mesures de protection et d'amélioration de la qualité et de la quantité de la ressource eau. La coordination des opérateurs de l'eau a permis de renforcer la communication et la sensibilisation d'autres acteurs également concernés par la gestion de l'eau

Dès lors, pour l'année 2019, la plateforme devra garder le cap de ses bonnes avancées en améliorant son agilité et ses partenariats avec d'autres entités concernées par les enjeux de l'eau.

Deux chantiers importants ponctueront les réunions 2019 de la plateforme des opérateurs de l'eau :

- La réflexion démarrée sur la mise en place d'une gestion dynamique des réseaux d'eaux résiduaires urbaines et d'eaux pluviales, afin d'améliorer la temporisation de l'eau dans les bassins d'orage et dans le réseau lui-même et de diminuer les déversements au milieu naturel, devra être poursuivie.
- La préparation du Plan de Gestion de l'Eau 2022-2027. Son élaboration qui se lance dès maintenant nécessitera une coordination spécifique entre opérateurs et autres personnes actives dans la gestion du cycle de l'eau.